

# RECEVEZ DE L'ARGENT MAINTENANT POUR LES ÉTUDES DE VOTRE ENFANT APRÈS L'ÉCOLE SECONDAIRE



LE GOUVERNEMENT DU CANADA PEUT VOUS AIDER  
À ÉPARGNER POUR LES ÉTUDES DE VOTRE ENFANT  
APRÈS L'ÉCOLE SECONDAIRE.

## POUR EN SAVOIR PLUS SUR LE BON D'ÉTUDES CANADIEN

Si votre famille a un faible revenu et un enfant admissible qui est né en 2004 ou après, le gouvernement du Canada pourrait déposer le Bon d'études canadien dans un régime enregistré d'épargne-études (REEE) pour votre enfant jusqu'à l'âge de 15 ans. Au total, votre enfant pourrait recevoir un montant maximal de 2 000 \$ dans un REEE. L'argent croîtra à l'abri de l'impôt jusqu'à ce que votre enfant l'utilise pour payer ses études après l'école secondaire. Vous n'avez pas à cotiser au REEE pour que l'enfant reçoive le Bon d'études canadien.

## DEMANDER LE BON D'ÉTUDES CANADIEN POUR VOTRE ENFANT

Vous et votre enfant devez avoir un numéro d'assurance sociale. Si vous devez en obtenir un, consultez le [Canada.ca/numero-assurance-sociale](http://Canada.ca/numero-assurance-sociale) ou composez le 1 800 O-Canada pour savoir comment faire.

Prenez rendez-vous auprès d'une organisation qui offre des REEE. Apportez vos numéros d'assurance sociale et dites que vous voulez ouvrir un REEE et obtenir un Bon d'études canadien pour votre enfant.

## COTISER À UN REEE POUR VOTRE ENFANT ET OBTENIR LA SUBVENTION CANADIENNE POUR L'ÉPARGNE-ÉTUDES

Si vous décidez de cotiser à un REEE pour votre enfant qui est âgé de 17 ans ou moins, le gouvernement du Canada ajoutera l'équivalent de 20 à 40 % de votre cotisation jusqu'à concurrence de 7 200 \$. Le montant de cette subvention dépendra de votre revenu familial et du montant de votre cotisation.

POUR EN  
SAVOIR PLUS

 **CONSULTEZ** [canada.ca/epargne-etudes](http://canada.ca/epargne-etudes) [canada.ca/liste-promoteurs-reee](http://canada.ca/liste-promoteurs-reee)

 **COMPOSEZ** 1 800 O-Canada (1-800-622-6232)  
Téléimprimeur : 1-800-926-9105

 **VISITEZ** un Centre Service Canada près de vous

LC-015-07-19  
ESDC-FED-CCB-07/19-02



Gouvernement  
du Canada

Government  
of Canada

Canada